



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

13 octobre 2021 - Palais d'État Iavoloha

Ce 13 octobre 2021 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE et des FINANCES + MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Après la réunion du Conseil d'Administration et la demande de la société AIR MADAGASCAR, le Conseil des Ministres a approuvé la procédure collective d'apurement du passif de cette grande entreprise parce que le déficit d'exploitation/perte cumulée est maintenant d'environ 80 millions de dollars, une dette très élevée pour cette entreprise.

Selon la loi régissant les entreprises publiques ou "société à participation publique", le Conseil des ministres autorise l'accès à la "procédure collective d'apurement du passif".

La « charge fixe » a également continué d'augmenter, y compris le nombre d'employés qui dépasse largement les besoins réels de l'entreprise. La location de l'avion qui est loué par Air Madagascar est le double de la location d'avion dans le domaine international. Toutes ces erreurs ont été vérifiées par l'audit de la société BearingPoint. Des inventaires ainsi qu'une vérification approfondie de toutes les dettes par le "Commissaire aux comptes" seront effectués. De plus, tous les contrats signés par Air Madagascar doivent être résiliés.

Désormais, l'objectif est d'avoir l'excellence, régularité, fiabilité, ponctualité" dans le domaine des transports publics et de procéder à la numérisation. Une gestion efficace sera établie à partir de maintenant.

MINISTERE DU TOURISME + MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES+MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION+MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE+MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- 1. L'ouverture des frontières de Madagascar avec l'Europe vers Antananarivo, conjointement avec Air Madagascar et Air France, a été approuvée. Des "vols charters" de Milan/Rome Europe à Nosy-Be Hell-Ville peuvent également entrer en conséquence. Concernant les vols long-courriers vers l'Europe, ils débiteront le 6 novembre 2021.**
- 2. Il a également été approuvé l'ouverture des frontières de Madagascar pour les vols dans l'océan Indien, c'est-à-dire : Maurice - Madagascar (Air Mauritius) et La Réunion - Madagascar (Air Austral) et débiteront le 23 octobre 2021.**
- 3. En plus des évacuations sanitaires, une autorisation spéciale approuvée par le Président et le Premier ministre est requise pour l'entrée des jets privés ou des "vols privés ».**

Les mesures liées à l'ouverture des frontières sont les suivantes :

- Désormais, le test PCR sera payant et sera fait sur toutes les personnes entrant à Madagascar pour environ 25 euros et sera inclus dans le prix du billet d'avion. Cette somme sera versée à la trésorerie du Ministère de la Santé Publique.
- Concernant la quarantaine, il faudra attendre un jour ou deux jusqu'aux résultats du Test PCR effectués. Ainsi, si le passager est "négatif", il peut quitter

le lieu de sa quarantaine. S'il est "positif", il doit effectuer une quarantaine de 14 jours.

- Le nombre de vols entrant à Madagascar doit être limité, et ne sera pas le même qu'avant le coronavirus car l'OACI a limité l'intervalle entre les vols entrant dans un pays à cinq heures.

Le gouvernement va procéder à l'ouverture progressive des frontières de Madagascar en conséquence. Madagascar a reçu l'approbation de l'OACI pour la réouverture de son espace aérien qui se fera progressivement.

Il y a eu des réunions du "comité interministériel" ces derniers mois concernant les stratégies et la préparation et la mise en œuvre des nombreuses conditions d'ouverture progressive des frontières malagasy.

- La liste des pays dans la liste rouge sera publiée

MINISTÈRE DU TOURISME

L'entrée de Madagascar dans le "Safe travel stamp" a été approuvée afin qu'elle puisse être catalogué dans les destinations touristiques sûres.

Des mesures doivent être mises en place pour empêcher la propagation de la pandémie de covid-19 afin que Madagascar puisse être classée parmi les destinations touristiques sûres. Depuis fin 2020, le ministère du tourisme et le ministère de la santé publique travaillent ensemble pour mettre en place des cadres sanitaires, former les personnels des deux ministères et de l'office du tourisme et ceux du secteur privé afin qu'ils puissent suivre la mise en place des protocoles établies.

Toutes ces démarches permettront à Madagascar de bénéficier du "Safe travel stamp", loin de l'épidémie, après qu'il ait été approuvé par le "World Travel and Tourism Council (WTTC). Désormais, Madagascar peut utiliser le timbre "SAFE TRAVEL STAMP" pour ses communications.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE + MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT et du DÉVELOPPEMENT DURABLE+ MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La conférence internationale sur la biodiversité et la santé a été approuvée, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2021 à Mahajanga, Région Boeny, sous le haut patronage du président Andry Rajoelina.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Environnement et du développement durable, le Ministère de la Santé Publique et le Programme PAGE II de la GIZ organisent conjointement une conférence internationale sur la biodiversité et la santé, qui porte le slogan : « Agissons ensemble pour la Biodiversité et notre Santé ».

Cette conférence internationale se tiendra à Mahajanga les 19 et 20 novembre 2021, une première campagne se tiendra au "Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza", le 12 novembre 2021. La dernière se tiendra à Mahajanga pour une sensibilisation des habitants et des autorités locales qui se tiendra dans le Parc National d'Ankarafantsika le 21 novembre 2021.

Cette zone a été choisie après le grand incendie qui a eu lieu dans la région mais cette également une zone d'intervention des allemands.

Ce sera l'occasion pour les différents acteurs de partager et d'échanger les résultats inévitables de leurs recherches scientifique et les mesures prises pour gérer les ressources naturelles et la santé ainsi que des pistes de coopération pour Madagascar et les pays qui l'accompagnent.

Afin d'inciter les touristes à visiter les parcs naturels d'Antananarivo et de toute la région, le ministère a été encouragé à examiner la possibilité d'importer des animaux d'autres pays.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des « intrants santé » et des équipements dédiés aux urgences au Sud de l'UNICEF.

Pour répondre en urgence aux besoins dans le Sud, le Ministère de la Santé Publique a reçu l'assistance de l'UNICEF pour mettre en œuvre l'accord de soins de qualité et gratuits pour les enfants et les femmes. Des activités sont menées dans les centres de santé et par le biais de "cliniques mobiles" dans ces zones, selon le "plan national de riposte".

MINISTÈRE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des DTI pour l'introduction de l'équipement "Portable Gamma Spectrometer" par l'OMNIS.

Dans le cadre de la collaboration entre l'Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS) et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) - Renforcement des compétences en matière d'exploitation « d'uranium » dans le « bassin sédimentaire », l'AIEA a proposé un appareil XRF qui distingue "l'uranium", les sédiments géochimiques des cours d'eau, les minéraux lourds extraits au tamis, les échantillons de plage, de sol et de roche, les roches et minéraux phosphatés, l'acide phosphorique, les eaux naturelles (salées et non salines) avec une préparation appropriée", à partir d'échantillons biologiques, environnementaux et géologiques, estimé à 84 370 euros le prix.

Selon l'accord des deux parties, le gouvernement malgache prendra en charge les coûts des DTI.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des droits et taxes liés à l'importation d'équipements et d'outils nécessaires à la lutte contre les essaims de criquets.

La présence d'essaims de criquets à Madagascar aujourd'hui s'aggrave et on craint même qu'elle n'augmente car elle s'ajoute à la pénurie alimentaire dans la région du Sud. Une zone d'environ 400 000 hectares est aujourd'hui menacée, il faut donc anéantir au plus vite l'éventualité d'une réémergence des criquets avant la saison des pluies 2021/2022.

Pour un bon contrôle de la présence d'essaims, la prévention rapide des nidifications ou "stades larvaires" dans les endroits difficiles et la sensibilisation et la pré-installation de toutes les assistances nécessaires, avant le début de la saison des pluies est le plus important.

II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ÉTAT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Adoption du décret portant nomination de **Monsieur RANDRIANJAFININDRINA Jean Roger**, Gouverneur de la Région BETSIBOKA

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE et la DES SERVICES FONCIERS

- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2020-122 du 12 février 2020 et portant nomination de **Monsieur RAHAINGOSON Harifidy Haja**, Directeur de la Communication
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2020-133 du 12 février 2020 et portant nomination du **Dr TSANTAVOLOLONA MASINIRINA Andrianantoandro**, "Directeur des Ressources Humaines" au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des services fonciers

- Adoption du décret abrogeant le décret numéro n° 2020-135 du 12 février 2020 et portant nomination de **Monsieur ANDRIARININA Harifidy**, Directeur de l'Observatoire du Territoire
- Adoption du décret portant nomination de **Monsieur RAKOTOMANGA Fandio**, Directeur de la Programmation et du Suivi-Evaluation

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

- Adoption du décret portant nomination de **Monsieur RAZAFIMBELO Alain Manajary**, Coordonnateur Général des Projets
- Adoption du décret abrogeant le décret n° 2020-1338 du 15 octobre 2020 portant nomination du **Dr RAKOTOMALALA Dina Hariniry**, Directeur Général des Transports Maritimes, Fluviaux et Aériens

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-0407 du 20 mars 2019 et portant nomination de **Monsieur LOVAHASINA Vahatriniaina**, Directeur de la Santé de la Famille

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

- Adoption du décret portant nomination de **Madame RAHARINOMENA Fanja Miharisoa**, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2021-093 du 27 janvier 2021 et portant nomination de **Monsieur LEZOMA Tsiry Andriamahatola**, Directeur Général de l'Elevage » (DGE) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-418 du 20 mars 2019 et portant nomination de **Madame RATSIMBASON Miora Z**, Directrice de Cellule Communication » (CelCom) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret portant nomination de **Monsieur RAMBOLARIMANANA Herintahina**, Directeur de l'Unité de Gestion des Systèmes d'Information et de la Digitalisation (USID) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2021-096 du 27 janvier 2021 et nommant **M. RADAVIDSON Hervé Patrick**, Directeur Administratif et Financier (DAF) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-414 du 20 mars 2019 et portant nomination de **Monsieur RABEONY Voara Ambinintsoa**, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-771 du 17 avril 2019 et nommant **Monsieur RANDRIANAIVOMANANA Andritiana Luc** au poste de « Directeur de la Planification et du Suivi Evaluation » (DPSE) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-1788 du 18 septembre 2019 et nommant **Madame RASAMOELINA Mirado**, Directrice de la Cellule d'Audit Interne et de Lutte contre la Corruption (UAILC) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-967 du 3 mai 2019 et portant nomination de **Madame RAZAFIMPAMOA Hanitra Nirinalinoro Lucile**, Directrice d'Appui à la Production Animale (DAPA) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2020-1367 du 21 octobre 2020 et nommant **Monsieur ANDRIANAIVO Misa Ravo Fiononana**, Directeur du Patrimoine et de la Logistique du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle .

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-445 du 20 mars 2019 et portant nomination de **Monsieur ROBENA Gabriel**, Directeur Administratif et Financier (DAF) au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

III- ABROGATION**MINISTERE DE L'ENERGIE et des HYDROCARBURES**

Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2019-2261 du 18 décembre portant nomination du Directeur Général de la société JIRAMA. Et **Monsieur RADANIELINA Rivo** a été nommé Directeur Général par interim.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2020-297 du 04 mars 2020 portant nomination du "Coordonnateur de la Cellule de Coordination et d'Appui aux projets et Activités Régionales" (CPAR) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Fait ce 13 octobre 2021
Direction de la Communication et des Relations Publiques
Présidence de la République